

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent 80, En grain 3 sacs de froment, 6 sacs de maïs, 200 pots de vin 3 Chars de bois.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Des 200 pots de vin indiqués 88 procédant de censés sur des jardins & maisons de la Commune.

b. On des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

En argent 50. les 6 sacs de grains & le bois.

e. Biens d'église?

Vin 112 pots. Argent 30.

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Tout vient être indiqué. On peut voir que la valeur de ces objets varie. Actuellement le grain peut être évalué le froment à 20 batz le muid à 15 batz le vin à 3 batz le pot. Chaque char de bois 10 batz qui ne peut cependant se valuer puisqu'il ne fait par seulement le titre de la consommation de bois devant se chauffer la chambre pour l'école.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Compte rendu de la Commission d'inspection des écoles.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

103
52

Réponses.

1.

Rapports locaux.

1. Romainmôtier.

a. C'est un Bourg, auquel appartient de toute ancienneté le titre de Ville.

b. De la Paroisse, et de l'Agence de Romainmôtier, une Commune indépendante.

c. De la Paroisse, et de l'Agence de Romainmôtier.

d. D'Orbe.

e. Du Lemau.

2. La maison la plus éloignée de celles où l'on tient les Ecoles est à 5 minutes

3. Romainmôtier et Envy

a. Envy est à 5 minutes éloigné de Romainmôtier.

A Romainmôtier de 50 à 60.
à Envy, de 8 à 12.

Voyez la note (1)

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

4. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4. Il y a 2 écoles à une lieue de distance; une à 1/2 de lieue; 2 à demi-lieue, & 2 à quatre de lieue.

a. Les Clées, Argiez, Anover, Lapraz, Boffleu, Bèthoumieres, Premier, Jurieux et Croz.

b. Manquant ici de place, les réponses sont renvoyées ci après, sous la lettre A.

I I .

I n s t r u c t i o n .

5. Renvoy de la réponse sous la lettre A.

6. Idem, sous la lettre C.

7. Idem, sous la lettre D.

8. Idem, sous la lettre E.

9. Avant midi; de deux à trois heures, & autant après midi. Voyez la note (3)

10. Renvoy de la réponse sous la lettre A.

R e l a t i o n s p e r s o n n e l l e s .

11. Instituteurs.

a. Le Conseil municipal, de concert avec le Citoyen premier Pastour, après avoir fait examen de ses mœurs et capacités.

b. De Romainmotier.

c. Marc-Frédéric Magnenat.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

d. Il est né au mois de février 1760.

e. N'est pas marié.

f. Depuis le mois de septembre 1787.

g. Renvoy des réponses sous la lettre G.

h. Oui; il est Secrétaire de Commune. Voyez la note (4)

12. A la grande Ecole

a. De 35 à 45 garçons & filles; et à la
b. De 30 à 40 } petit Ecole, de 20 à 30, pendant toute l'année.
I V.

R a p p o r t s e c o n o m i q u e s .

13. Une maison & un jardin destinés pour la grande Ecole

a. Non; ces immeubles appartiennent à la Commune.
b. Le bâtiment vaut 1500 florins, & le jardin 500 fl.; en tout 2000 Louis, val.
c. De la Commune.

d. Non; ici il n'y a point de bien appartenant à l'école.

14. Il n'y a que les enfans des citoyens non-bourgeois, pour lesquels il doit être payé annuellement, 2 fl. par chaque enfant.

15. a. Il est vieux et délabré.

b. Non; à la partie orientale du premier étage.

c. Non; cette maison est fournie par la Commune.

d. La Commune et la caisse de l'hôpital par moitié.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16. Pensions annuelles.

A. Renvoy des Réponses, sous la lettre H.

B. Ces pensions dérivent; savoir,

a. Nihil.

b. Nihil.

c. Il n'y en a point.

d. Renvoy des réponses, sous la lettre J.

e. Idem, sous la lettre K.

f. Nihil.

g. Il n'y en a point que ceux désignés dans la réponse à l'Article 13.

h. Il n'y en a aucun que ceux indiqués sous les lettres, d, e; et transportés sous les lettres, J, K.

= Transports

105
No. 17
Transports

des Réponses qui n'ont pu trouver leurs places cy devant.

A.
4. 6. Les Clées, Agiez, Arney et Lapral, sont à une lieue de distance de Romammottier; Bofflens à trois-quarts de lieue; Bréthoumières et Premier à demi-lieue; Juriens et Croy à quart de lieue.

Le bourg des Clées est à une lieue de distance d'Agiez; Agiez à demi-lieue d'Arney; Arney à demi-lieue de Bofflens; Bofflens à demi-lieue de Croy; Croy à une lieue de Lapral; Lapral à trois-quarts de lieue de Juriens; Juriens à trois-quarts de lieue de Premier; Premier à demi-lieue de Bréthoumières, et Bréthoumières à demi-lieue des Clées.

B.
5. Dans la petite école; à copier, à lire et à prier.
Dans la grande; aussi à prier, à lire, à écrire, la musique, ou le plein chant des Psalms; les principes de la Religion, l'Orthographe & l'Arithmétique.C.
6. Toute l'année, excepté dans le temps de la moisson; en sorte que les écoles durent onze mois par an.D.
7. Dans la petite école; la palette, les Psalms, le Nouveau Testament, et l'Abriégé du Catéchisme de Supersilla;
Dans la grande; les mêmes livres, excepté la palette, la Bible, le Catéchisme d'Ostervald, retouché & augmenté pour l'usage des écoles de charité de Lausanne, et un recueil de passages assortis à ce dernier Catéchisme.

Voyez la note (2)

= 8

E.

8. Assez bien; sous la surveillance du Citoyen premier Pasteur et du Conseil municipal, qui font deux visites annuelles des dites écoles; l'une au printemps, & l'autre en Automne.

F.

10. Dans la petite école; ils sont distribués en classes en deux ordres, depuis l'âge de quatre ans à huit; et dans la grande, en trois ordres, depuis l'âge de huit ans à quinze ou seize.

G.

11. 9. Après avoir été instruit, tant au Collège d'Yverdon qu'en pension chez le Citoyen Pasteur de Chavornay, depuis l'âge de douze ans jusqu'à dix-huit, il a été dans la maison paternelle pour soulager son père qui étoit infirme, & qui l'a précédé dans cette Régence; et n'a eu d'autre vocation depuis l'âge de dix-huit ans que celle d'écrire et d'enseigner, tant en public qu'en particulier.

H.

16. A. La pension du Maître de la grande Ecole consiste à soixante francs d'argent; 4 sacs de mesel; 2 dits de froment; 3 à 4 chars de bois par an; mais point de vin. Celle de la Maître de la petite école est de soixante quatre francs, & du bois comme ci dessus.

B

J.

d. Cinquante six francs	_____	£ 56 ^u
Un sac de mesel valant actuellement	_____	10 ^u
De la caisse de l'hôpital	_____	4 ^u
Un sac de mesel	_____	10 ^u
		£ 132

K.

e De l'Etat, à qui les biens d'Eglise appartiennent,	
deux sacs de froment	_____ 32 ^u
& deux dits de mesel	_____ 20 ^u

Voyez la note (5)

= Observations

Observations.

(1) Quoique les enfans de la petite Commune d'Evry fréquentent les Ecoles de Romainmôtier, ce n'est qu'accidemment, et par convention particulière entre les pères de familles de la dite Commune et les Instituteurs de Romainmôtier.

(2) ~~Depuis plusieurs années~~ Il seroit bon d'ajouter aux livres élémentaires en usage dans la grande Ecole, l'abrégé de la Grammaire Française de Rastant, ou bien la Dictionnaire de soit les Rudimens de la Langue Latine; mais uniquement pour les garçons.

(3) Depuis plusieurs années, l'Instituteur de la grande Ecole est chargé de donner annuellement, à ses écoliers du premier ordre, durant trois à quatre mois de l'hiver, des leçons, soit répétitions, pendant la veille, d'environ deux heures par leçon. On enseigne dans ces leçons, institues dans le but de réparer les négligences qu'occasionnent les absences pendant l'été, à écrire, l'arithmétique, l'Orthographe, les principes de la Religion & ceux de la morale de Rousseau.

Le Maître retira pour cet objet une somme de vingt francs, qui lui sont payés, la moitié de la Commune, et l'autre moitié de celle de l'Hôpital.

(4) La Maîtrise de la petite école a été établie en l'Assemblée du Conseil et de la Commune, où le Citoyen Pasteur a assisté, et elle a commencé à fonctionner au Mois de Janvier 1798. C'est une femme qui n'a point d'enfant, âgée de moins de 50 ans, & elle s'appelle Marie Magnenet née Contoff. Sa pension lui est payée le 3/4 de la Commune, & l'autre quart, de celle de l'Hôpital.

(5) Comme le Maître de la grande Ecole réunit à sa place d'Instituteur, celle de Chantre de l'Eglise paroissiale, il retira pour cet objet une pension annuelle de deux sacs de froment, qu'il payent les Communes de la paroisse, suivant la répartition cy après; savoir,

Par les Communes de	
Romainmôtier	_____ 5 quartiers
Premier	_____ 3
Jurieux	_____ 3
Bofflens	_____ 2 - 3 douzains
Croy	_____ 1 - 9
Evry	_____ 1
	_____ 16 ^u quartiers

NB. Toutes ces pensions réunies ne valent à l'Instituteur que la somme de 194 francs par an.

A Romainmôtier le 20 Mars 1799.

Magnenet Instituteur

Réponses

du Citoyen Magnenet
Instituteur de Romainmôtier
aux Questions relatives à l'état
des écoles dud. Romainmôtier

Du 20. Mars 1799

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. N^{OM} de l'endroit où est située l'école? *W. Contoberand.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Un village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une commune proprement dite.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse d'Orbe, agence de W. Contoberand.*

d. District, *Orbe.*

e. Canton *Sévan.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?